



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2024, le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l'Or a adopté le règlement suivant :

370-10-24 Règlement # 370-10-24 établissant la tarification et les intérêts des services relatifs à l'enviroparc et aux écocentres pour l'année 2025

Ce règlement a pour objet d'établir la tarification pour l'utilisation des services relatifs à l'enviroparc et aux écocentres pour l'année 2025.

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 42, place Hammond, Val-d'Or, durant les heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date des présentes et prendra effet le 1^{er} janvier 2025.

DONNÉ à Val-d'Or, ce 4 décembre 2024.

Original signé

Me Marie-Hélène Bastien
Greffière